



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 22 janvier 2019

Cellule Urgence Entreprise – Maison de l'Entreprise – Conseils et prêts d'honneurs

Le mouvement social qui a touché Mayotte en début d'année 2018 a impacté les entreprises mahoraises et a affecté leurs trésoreries.

Au cœur de cette période, une cellule d'urgence a été créée par la CCI en partenariat avec l'État et le Conseil Départemental afin de proposer en un lieu, de façon collaborative, un maximum de solutions progressivement déployées par le plan d'urgence pour Mayotte. Cette cellule continue d'accompagner les entreprises, sur leurs problématiques de trésorerie et le soutien à la relance de l'activité économique en octroyant notamment des prêts d'honneur.

Le prêt d'honneur d'urgence a été mis en place par l'État et le Conseil Départemental de Mayotte, afin de permettre aux TPE/PME de surmonter leurs difficultés ponctuelles de trésorerie dans le contexte économique difficile qu'elles ont eu à traverser. Ce prêt doit permettre de faciliter la relance ou le développement de l'activité, notamment en favorisant l'accès au crédit court terme et en incitant un effet de levier bancaire dans le financement de la trésorerie. Le dispositif de prêt d'honneur est **un prêt à taux 0 % sur 60 mois (différé compris 0 à 12 mois) pouvant aller jusqu'à 50 000€.**

Aussi, les chefs d'entreprises souhaitant bénéficier des services et de l'accompagnement de la cellule d'urgence, sont invités à prendre rendez-vous avec :

Madame Catherine MKADARA au 06 39 40 60 88 (ligne directe Cellule d'Urgence)

ou à se présenter directement à la Cellule Urgence Entreprise de la Maison de l'Entreprise où ils seront accueillis par une équipe dédiée, chargée du montage des dossiers qui seront par la suite analysés par un expert-comptable spécifiquement mobilisé.

L'État, le Conseil Départemental, la CCI et la plate-forme Initiative Mayotte restent mobilisés au service des entreprises qui présentent des difficultés et dans la relance de leur activité.

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte
@Prefet976